



Déchets | Réduction & Valorisation

Adresse postale :
CS. 10228 - 68704 CERNAY Cedex

Adresse des bureaux :
14 rue POINCARÉ 68700 CERNAY

Siret : 256 801 531 00029

Tél : 03 89 82 22 50

LE PRESIDENT

Cernay, le 22 décembre 2025

A

M. Gilbert STOECKEL
Maire de Thann
9-11 place Joffre
68800 THANN

Réf : 39-2025 / ME

Objet : Charte éco-exemplarité 2025

Monsieur le Maire,

En octobre 2024, la Ville de Thann s'est engagée auprès du SM4 dans une charte d'éco-exemplarité. Après une année écoulée et un bilan des actions réalisées, j'ai le plaisir de remettre à votre collectivité la reconnaissance OR de la charte éco-exemplarité vers le zéro-déchet 2025. Celle-ci atteste de l'engagement des élus et des agents de la Ville de Thann en faveur de la réduction des déchets. Au nom du SM4, je vous adresse mes félicitations.

Vous trouverez en pièce-jointe la synthèse des actions engagées par votre commune, indiquant pour chaque point l'état d'avancement ainsi que les perspectives d'amélioration.

A travers la charte éco-exemplarité, le SM4 souhaite notamment favoriser les retours d'expérience et diffuser les bonnes pratiques entre collectivités dans le domaine du zéro-déchet et des pratiques éco-responsables. Ainsi, nous ne manquerons pas de mettre en avant les actions exemplaires mises en œuvre par votre commune.

Afin de vous remercier pour votre implication dans cette démarche, le SM4 vous propose une mise à disposition gracieuse de compost issu de la transformation des déchets alimentaires et verts de vos concitoyens et produit sur notre plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach. Je vous invite à prendre contact avec le SM4 pour les modalités pratiques de récupération de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Matthieu ERMEL,
Maire de Wattwiller.